

**SITUATION ANNUELLE DU FCP AXIS TUNISIE INDICE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.

EN EXECUTION DE LA MISSION QUI NOUS A ETE CONFIEE, NOUS VOUS PRESENTONS NOTRE RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DE FCP AXIS TUNISIE INDICE RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009, TELS QU'ANNEXES AU PRESENT RAPPORT, AINSI QUE SUR LES VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET LES NORMES PROFESSIONNELLES.

1 - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

NOUS AVONS AUDITE LES ETATS FINANCIERS DE FCP AXIS TUNISIE INDICE ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009. CES ETATS ONT ETE ARRETES SOUS LA RESPONSABILITE DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE AXIS GESTION. CETTE RESPONSABILITE COMPREND LA CONCEPTION, LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI D'UN CONTROLE INTERNE RELATIF A L'ETABLISSEMENT ET LA PRESENTATION SINCERE D'ETATS FINANCIERS NE COMPORTANT PAS D'ANOMALIES SIGNIFICATIVES, QUE CELLES-CI RESULTENT DE FRAUDES OU D'ERREURS, AINSI QUE LA DETERMINATION D'ESTIMATIONS COMPTABLES RAISONNABLES AU REGARD DES CIRCONSTANCES.

NOTRE RESPONSABILITE EST D'EXPRIMER UNE OPINION SUR CES ETATS FINANCIERS SUR LA BASE DE NOTRE AUDIT. NOUS AVONS EFFECTUE NOTRE AUDIT SELON LES NORMES PROFESSIONNELLES APPLICABLES EN TUNISIE. CES NORMES REQUIERENT DE NOTRE PART DE NOUS CONFORMER AUX REGLES D'ETHIQUE ET DE PLANIFIER ET DE REALISER L'AUDIT POUR OBTENIR UNE ASSURANCE RAISONNABLE QUE LES ETATS FINANCIERS NE COMPORTENT PAS D'ANOMALIES SIGNIFICATIVES.

UN AUDIT IMPLIQUE LA MISE EN ŒUVRE DE PROCEDURES EN VUE DE RECUEILLIR DES ELEMENTS PROBANTS CONCERNANT LES MONTANTS ET LES INFORMATIONS FOURNIES DANS LES ETATS FINANCIERS. LE CHOIX DES PROCEDURES RELEVÉ DU JUGEMENT DE L'AUDITEUR, DE MEME QUE L'EVALUATION DU RISQUE QUE LES ETATS FINANCIERS CONTIENNENT DES ANOMALIES SIGNIFICATIVES, QUE CELLES-CI RESULTENT DE FRAUDES OU D'ERREURS. EN PROCEDANT A CES EVALUATIONS DU RISQUE, L'AUDITEUR PREND EN COMPTE LE CONTROLE INTERNE EN VIGUEUR DANS L'ENTITE RELATIF A L'ETABLISSEMENT ET LA PRESENTATION SINCERE DES ETATS FINANCIERS AFIN DE DEFINIR DES PROCEDURES D'AUDIT APPROPRIÉES EN LA CIRCONSTANCE, ET NON DANS LE BUT D'EXPRIMER UNE OPINION SUR L'EFFICACITE DE CELUI-CI. UN AUDIT COMPORTE EGALEMENT L'APPRECIATION DU CARACTERE APPROPRIÉ DES METHODES COMPTABLES RETENUES ET LE CARACTERE RAISONNABLE DES ESTIMATIONS COMPTABLES FAITES PAR LA DIRECTION, DE MEME QUE L'APPRECIATION DE LA PRESENTATION D'ENSEMBLE DES ETATS FINANCIERS.

NOUS ESTIMONS QUE LES TRAVAUX QUE NOUS AVONS ACCOMPLIS, DANS CE CADRE, CONSTITUENT UNE BASE RAISONNABLE POUR SUPPORTER L'EXPRESSION DE NOTRE OPINION.

A NOTRE AVIS, LES ETATS FINANCIERS SONT REGULIERS ET SINCERES ET DONNENT, POUR TOUT ASPECT SIGNIFICATIF, UNE IMAGE FIDELE DE LA SITUATION FINANCIERE DE FCP AXIS TUNISIE INDICE, AINSI QUE DES RESULTATS DE SES OPERATIONS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009, CONFORMEMENT AUX PRINCIPES COMPTABLES GENERALEMENT ADMIS EN TUNISIE.

2. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

NOUS AVONS EGALEMENT PROCÉDE AUX VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET LES NORMES PROFESSIONNELLES.

SUR LA BASE DE CES VERIFICATIONS, NOUS N'AVONS PAS D'OBSERVATIONS A FORMULER SUR LA SINCERITE ET LA CONCORDANCE AVEC LES ETATS FINANCIERS DES INFORMATIONS D'ORDRE COMPTABLE DONNEES DANS LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION DE L'EXERCICE.

EN OUTRE, NOUS FORMULONS LES OBSERVATIONS SUIVANTES :

- AU COURS DE L'EXERCICE 2009, L'ACTIF NET DE FCP AXIS TUNISIE INDICE A ETE EMPLOYE EN DES ACTIONS ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE A UN TAUX SE SITUANT AU DESSUS DU TAUX D'EMPLOI MAXIMUM DE 80% PREVU PAR L'ARTICLE 2 DU DECRET N°2001-2278 DU 25 SEPTEMBRE 2001 EN MATIERE DE COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT.
- AU COURS DE L'EXERCICE 2009, L'ACTIF NET DE FCP AXIS TUNISIE INDICE A ETE EMPLOYE EN DES LIQUIDITES ET DES QUASI-LIQUIDITES A UN TAUX SE SITUANT AU DESSOUS DU TAUX D'EMPLOI MINIMUM DE 20% PREVU PAR L'ARTICLE 2 DU DECRET N°2001-2278 DU 25 SEPTEMBRE 2001 EN MATIERE DE COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT.
- AU COURS DE L'EXERCICE 2009, L'ACTIF NET DE FCP AXIS TUNISIE INDICE A ETE EMPLOYE EN DES TITRES EMIS PAR DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES A UN TAUX SE SITUANT AU DESSUS DE LA LIMITE DE 5% FIXEE PAR L'ARTICLE 2 DU DECRET N°2001-2278 DU 25 SEPTEMBRE 2001 EN MATIERE DE COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT. CETTE SITUATION A ETE REGULARISEE AU 31 DECEMBRE 2009.
- AU COURS DE L'EXERCICE 2009, L'ACTIF NET DE FCP AXIS TUNISIE INDICE A ETE EMPLOYE EN DES TITRES EMIS PAR UN MEME EMETTEUR A UN TAUX SE SITUANT AU DESSUS DE LA LIMITE DE 10% PREVU PAR L'ARTICLE 29 DU CODE DES OPC TEL QUE PROMULGUE PAR LA LOI N° 2001-83 DU 24 JUILLET 2001, EN MATIERE DE COMPOSITION DU PORTEFEUILLE ET DU NIVEAU DE DETENTION DES PLACEMENTS EMIS PAR UN MEME ETABLISSEMENT.

NOUS AVONS EGALEMENT, DANS LE CADRE DE NOTRE AUDIT, PROCÉDE A L'EXAMEN DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET A LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS. NOUS SIGNALONS, CONFORMEMENT A CE QUI EST REQUIS PAR L'ARTICLE 3 DE LA LOI 94-117 DU 14 NOVEMBRE 1994 TEL QUE MODIFIE PAR LA LOI 2005-96 DU 18 OCTOBRE 2005, QUE NOUS N'AVONS PAS RELEVÉ, SUR LA BASE DE NOTRE EXAMEN, D'INSUFFISANCES MAJEURES SUSCEPTIBLES D'IMPACTER NOTRE OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

AMC ERNST & YOUNG
NOUREDDINE HAJJI

**Bilan arrêté au 31/12/2009
(Exprimé en dinar Tunisien)**

			31/12/2009	31/12/2008
	ACTIF			
AC1-	Portefeuille-titres		315 439	163 070
	a- Actions , valeurs assimilées et droits attachés	4.1	315 439	163 070
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		76 312	31 009
	b- Disponibilités		76 312	31 009
	TOTAL ACTIF		391 751	194 079
	PASSIF			
PA1-	Opérateurs créditeurs		5 834	4 628
PA2-	Autres créditeurs divers		2 605	1 560
	TOTAL PASSIF		8 439	6 188
	ACTIF NET			
CP1-	Capital	4.3	387 017	187 410
CP2-	Sommes Capitalisables	4.6	-3 705	481
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		746	
	b - Sommes capitalisables de l'exercice		-4 451	481
	ACTIF NET		383 312	187 891
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		391 751	194 079

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-09 au 31-12-09
(Exprimé en dinar Tunisien)

			<i>Exercice</i>	<i>Exercice</i>
			<i>clos le</i>	<i>clos le</i>
			<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.2	8 558	8 986
	a. Dividendes		8 558	8 986
CH1-	Charges de gestion des placements	4.4	-10 052	-6 029
	REVENUS NET DES PLACEMENTS		-1 494	2 957
CH2-	Autres charges	4.5	-3 300	-1 750
	RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 794	1 207
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		343	-726
	SOMMES CAPITALISABLES		-4 451	481
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		-343	726
	(annulation)			
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		53 871	-8 736
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		28 070	-3 831
	Frais de négociation		-3 673	-870
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		73 474	-12 230

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-09 au 31-12-09
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<i>Exercice</i> <i>clos le</i> <i>31/12/2009</i>	<i>Exercice</i> <i>clos le</i> <i>31/12/2008</i>
AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT		
<i>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</i>	73 474	-12 230
a- Résultat d'exploitation	-4 794	1 207
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 871	-8 736
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	28 070	-3 831
d- Frais de négociation	-3 673	-870
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	121 947	200 121
<i>a / Souscriptions</i>	199 550	226 323
Capital	168 668	226 000
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	30 320	623
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	562	-300
<i>b / Rachats</i>	-77 603	-26 202
Capital	-65 593	-26 000
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-11 791	224
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-219	-426
VARIATION DE L'ACTIF NET	195 421	187 891
AN4- ACTIF NET		
en début de période	187 891	-
en fin de période	383 312	187 891
AN5- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	400	-
en fin de période	620	400
VALEUR LIQUIDATIVE	618,245	469,727
TAUX DE RENDEMENT	31,62%	-7,92%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2009**

1- Présentation du fonds commun de placement axis Tunisie indice

FCP AXIS TUNISIE INDICE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31-12-09 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-09 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-09 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 315 439 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2009	% Actif net
Actions				
Cote. Continu				
ADWYA	119	984	1 004	0,26%
AMEN B.	753	29 220	39 645	10,34%
ARTES	216	2 570	2 597	0,68%
ASSAD	624	7 315	7 736	2,02%
ATB	958	7 071	7 682	2,00%
ATTIJARI BANK	1 175	21 137	25 264	6,59%
BH	154	4 109	4 248	1,11%
BIAT	491	22 765	31 489	8,22%

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur boursière au 31/12/2009</i>	<i>% Actif net</i>
BNA	242	2 775	2 792	0,73%
BT	396	33 817	39 143	10,21%
BTEI ADP	41	1 267	1 265	0,33%
CIL	81	1 847	2 293	0,60%
GL	324	6 523	7 682	2,00%
MAGASIN GENERAL	195	21 915	25 121	6,55%
MONOPRIX	63	13 426	14 742	3,85%
PGH	382	2 521	2 676	0,70%
SFBT	1 606	1 438	1 516	0,40%
SIMPAR	385	12 869	14 168	3,70%
SIPHAT	86	1 454	1 548	0,40%
SOTETEL	34	528	514	0,13%
SOTRAPIL	162	1 579	1 748	0,46%
SOTUVER	76	6 242	7 363	1,92%
STAR	46	6 450	6 621	1,73%
STB	2 419	31 547	34 933	9,11%
T. LEASING	138	3 281	3 466	0,90%
TLG NS 09	15	349	360	0,09%
TPR	890	4 765	4 977	1,30%
TUNISAIR	349	839	869	0,23%
UIB	11	181	201	0,05%
<i>Total Cote Continu</i>	<i>12 431</i>	<i>250 782</i>	<i>293 662</i>	<i>76,61%</i>
<i>Cote. Fixing</i>				
AIR LIQUIDE	9	2 238	2 314	0,60%
ALKIMIA	52	1 498	1 897	0,49%
ASTREE	14	904	896	0,23%
ELWIFACK	560	6 587	7 505	1,96%
ICF	77	3 629	3 678	0,96%
STEQ	212	2 603	2 692	0,70%
<i>Total Cote Fixing</i>	<i>924</i>	<i>17 458</i>	<i>18 983</i>	<i>4,95%</i>
<i>Droits</i>				
<i>Cote. Fixing</i>				
AB DA 09	682	2 009	2 735	0,71%
TLG DA 09	153	53	60	0,02%
<i>Total Droits</i>	<i>835</i>	<i>2 062</i>	<i>2 794</i>	<i>0,73%</i>

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2009	% Actif net
Total Actions, valeurs assimilées et droits attachés	14 190	270 303	315 439	82,29%

4.2- Revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos au 31/12/2009	Exercice clos au 31/12/2008
Revenus OPCVM	1 431	5 176
Revenus des actions et valeurs assimilées	7 127	3 810
Total	8 558	8 986

4.3- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève 195 421 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	199 872
Variation de la part Revenu	-4 451
Variation de l'Actif Net	195 421

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2009

Montant:	187 410
Nombre de titres :	400
Nombre d'actionnaires :	3

Souscriptions réalisées

Montant:	168 668
Nombre de titres émis :	360
Nombre d'actionnaires nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant:	65 593
Nombre de titres rachetés :	140
Nombre d'actionnaires sortants :	1

Capital au 31-12-2009

Montant: (*)	290 485
Nombre de titres :	620
Nombre d'actionnaires :	3

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<i>Capital sur la base part de capital de début de période</i>	290 485
Variation de la différence d'estimation	53 871

Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	28 070
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	18 264
Frais de négociation	-3 673
Capital au 31-12-2009	387 017

4.4- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent à 10 052 DT au 31/12/2009 contre un solde de 6 029 DT au 31/12/2008. Cette rubrique se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Exercice clos au 31/12/2009</i>	<i>Exercice clos au 31/12/2008</i>
Rémunération du gestionnaire	3 121	1 604
Rémunération du dépositaire	6 931	4 425
Total	10 052	6 029

4.5- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 3 300 DT au 31/12/2009 contre un solde de 1 750 DT au 31/12/2008. Cette rubrique se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Exercice clos au 31/12/2009</i>	<i>Exercice clos au 31/12/2008</i>
Rémunération CAC	1 802	1 150
Redevance CMF	264	136
Publicité et Redevances	628	401
Services bancaires et assimilés	602	61
Timbre fiscal	4	2
Total	3 300	1 750

4.6-Sommes capitalisables

Le FCP AXIS TUNISIE INDICE étant un fonds de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie.

5- Autres notes aux états financiers

5.1- Données par parts et ratios pertinents

<i>Données par part</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>
Revenus des placements	13,804	22,464
Charges de gestion des placements	-16,214	-15,073
Revenu net des placements	-2,410	7,391
Autres charges	-5,323	-4,374
Résultat d'exploitation	-7,733	3,017
Régularisation du résultat d'exploitation	0,554	-1,815
Sommes capitalisables de l'exercice	-7,179	1,202
Variation des + ou - values potentielles	86,888	-21,837
+ ou - values réalisées sur cession de titres	45,274	-9,578
Régularisation des sommes non distribuables	29,459	2,119

Frais de négociation	-5,924	-2,179
+ ou - values sur titres, frais de négociation et régularisation des SC	155,697	-31,475
Valeur Liquidative	618,245	469,727

Ratios de gestion des placements	2009	2008
Charges / actif net moyen	5,25%	6,43%
Autres charges / actif net moyen	1,72%	1,87%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	-2,32%	0,51%

5.2. Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS TUNISIE INDICE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement.
- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS TUNISIE INDICE prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HTVA.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte du FCP AXIS TUNISIE INDICE effectuées auprès d'Axis Capital Bourse sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération.
- Le FCP AXIS TUNISIE INDICE a procédé durant l'exercice 2009 à l'acquisition de 503 actions d'AXIS TRESORERIE SICAV pour une somme de 53 170 DT et la cession de 577 actions de cette dernière pour une somme de 60 213 DT.

Les transactions ont été réalisées aux conditions normales de marché à savoir à la valeur liquidative.